d'avoir la même empreinte géographique qu'aujourd'hui, si son portail Internet devient le principal point d'entrée des clients.

Par ailleurs, Stellantis a hérité de deux réseaux de distribution, celui de PSA et celui de Fiat Chrysler. Le futur cadre européen lui donne l'occasion d'une remise à plat, pour supprimer les doublons ou augmenter le nombre de marques vendues dans certains showrooms. Enfin, les modèles équipés de batterie ont moins besoin de révisions et d'entretien que les moteurs thermiques, ce qui ouvre la porte là aussi à une diminution du nombre de points de contact.*« Traditionnellement, les concessionnaires ont des marges d'autonomie dans deux domaines, les véhicules d'occasion et le service après-vente,* fait valoir Bernard Jullien, maître de conférences à l'université de Bordeaux et expert du secteur. *Les nouveaux contrats que mettra en place Stellantis seront sans doute l'occasion d'une mise au pas. »*Une perspective guère réjouissante pour les concessionnaires. Pour l'heure, leurs représentants, qui ont semble-t-il découvert la décision mercredi, gardent le silence.

Entreprise & Marchés

Le cap très délicat de la fin des subventions pour l'éolien et le solaire

S. W.

En poussant l'essor des contrats d'approvisionnement de long terme ou « PPA », l'Etat ouvre la voie à un nouveau mode de financement pour les énergies renouvelables. Moins coûteux pour les finances publiques mais pas sans risque.

Si le gouvernement se mobilise pour accélérer la montée en puissance des contrats d'approvisionnement de long terme (« PPA ») dans les énergies vertes, c'est parce qu'avec ces derniers, il entrevoit la perspective de réduire peu à peu le soutien public au secteur.

De fait, lorsque le fournisseur d'électricité coopératif Enercoop signe avec les développeurs solaires CVE et Energie Partagée un contrat d'approvisionnement sur 30 ans, chacun semble s'y retrouver. Enercoop juge le prix suffisamment compétitif, les développeurs augmentent leur capacité de production et l'Etat ne débourse pas un euro d'argent public.

Avec le fonds de garantie imaginé par le gouvernement destiné à sécuriser les développeurs qui contractualiseraient en direct avec des entreprises, la mécanique pourrait potentiellement se démultiplier.

Des volumes incertains pour la filière

Toutefois, les professionnels du secteur mettent en garde contre la tentation de laisser le marché faire seul pour développer les énergies renouvelables. Sur ce point, le gouvernement se veut rassurant et explique qu'il n'entend pas remettre en cause la trajectoire annoncée mais plutôt préparer l'avenir.

De fait, les volumes de contrats de long terme (« PPA ») signés avec des entreprises pour construire de nouvelles centrales d'énergie renouvelables dépendent du seul appétit du marché tandis que ceux soumis à appel d'offres de l'Etat sont cadencés à un rythme annoncé à l'avance dans la « programmation pluriannuelle de l'énergie » (la feuille de route énergétique du gouvernement).

La différence est essentielle pour la filière. *« Avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, les volumes sont certains. Cela apporte une visibilité aux industriels pour investir »,* confirme le délégué général du syndicat des énergies renouvelables, Alexandre Roesch. C'est cette mécanique qui, avec le changement d'échelle des projets, a permis de faire radicalement baisser les coûts des énergies renouvelables ces dernières années.

De nouvelles technologies à soutenir

Réduire l'ampleur des subventions au secteur implique donc un délicat dosage. Par ailleurs, si la baisse des coûts de l'éolien et du solaire se poursuit, l'opération prend du temps, car comme le montre le récent épisode de renégociation des tarifs solaires octroyés à la filière avant 2011, ce sont les contrats les plus anciens qui par définition coûtent le plus cher aux finances publiques. Pour l'année 2021,

les « charges de service public » liées aux énergies vertes électriques devraient ainsi dépasser 7 milliards d'euros.

Enfin, les industriels poussent aussi l'Etat à soutenir de nouvelles technologies plus récentes et donc plus coûteuses, l'hydrogène est désormais en tête de liste mais l'éolien flottant fait aussi parti des priorités du moment.

Entreprises

Le gouvernement veut ouvrir les vannes de l'électricité verte aux entreprises

Sharon Wajsbrot

L'Europe du Nord et l'Espagne font la course en tête dans la vente d'énergie verte en direct aux entreprises

La montée en puissance des contrats d'approvisionnement en énergie verte (« power purchase agreement ») par pays, en Europe, en gigawatts

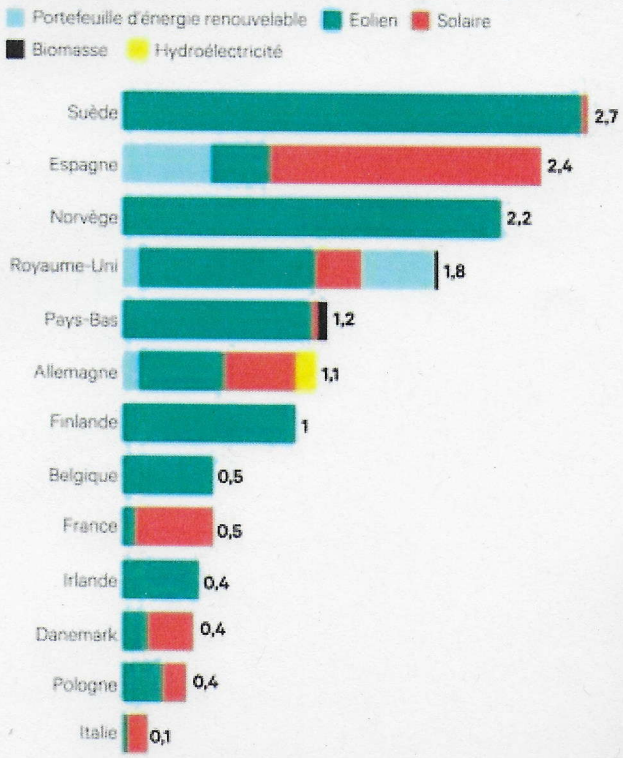

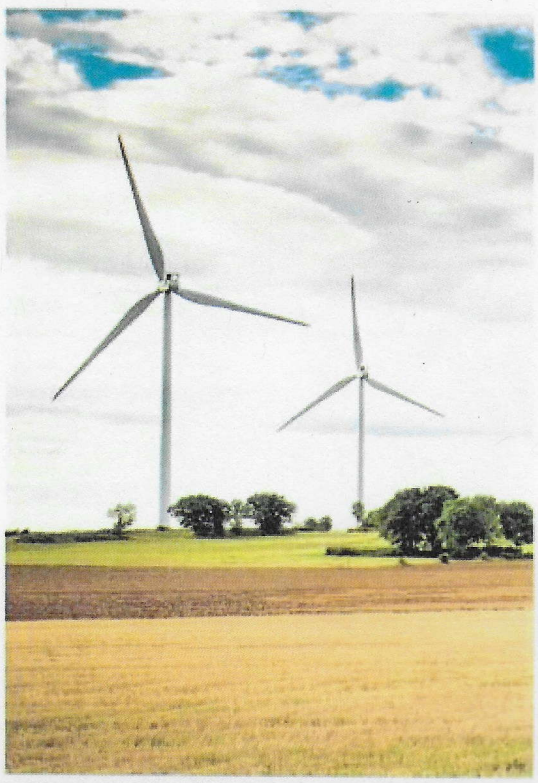

« LES ÉCHOS » / SOURCE : RE-SOURCE PLATFORM / PHOTO : SHUTTERSTOCK

Les pouvoirs publics envisagent la création d'un fonds de garantie public pour sécuriser les producteurs d'énergie renouvelables contractant en direct avec des entreprises. L'objectif ? Accélérer le déploiement des

énergies vertes et ouvrir la voie à de nouveaux modes de financement des projets.

Si, en Europe, les producteurs d'énergie renouvelable sont de plus en plus nombreux à construire des centrales afin de répondre aux appels d'offres lancés par des géants comme Amazon, Google, Bayer ou encore Novartis, soucieux de sécuriser leur électricité verte sur des dizaines d'années, en France, les développeurs de projets se tournent encore en grande majorité vers les appels d'offres de l'Etat.

« Lorsqu'un acteur privé propose le même tarif d'achat des électrons verts produits que l'Etat, le producteur préfère l'Etat dont la signature offre une garantie plus élevée *et donc un coût de financement plus bas »,* explique une source au ministère de l'Economie qui pointe un *« effet d'éviction du soutien public vis-à-vis des projets privés ».*

Les appels d'offres publics plus attractifs

De fait, en dépit de l'appétit des grands groupes pour afficher leurs engagements « verts » et de la baisse des coûts des énergies renouvelables, la liste des entreprises françaises qui s'aventurent à signer ces contrats, connus sous le nom de « power purchase agreement » ou « PPA », reste peu fournie.

Ces dernières années, seuls la SNCF, Orange, Auchan ou encore Aéroport de Paris se sont engagés pour vingt ans ou plus avec des producteurs renouvelables. D'autres contrats ont été signés par des groupes comme Société Générale, mais pour quelques années seulement.

Afin d'ouvrir bien plus largement les vannes de l'électricité verte aux entreprises, Bercy a lancé un groupe de travail à la fin du mois de février. Sa mission ? Plancher sur la création d'un fonds de garantie public capable de sécuriser les développeurs qui contractualiseraient en direct avec des entreprises.

« Sous certaines conditions, ce fonds couvrirait une partie du risque de défaillance de l'entreprise signataire du contrat d'approvisionnement à long terme », explique-t-on au ministère de l'Economie.

Pour l'Etat, un tel mécanisme présenterait l'avantage de réduire le coût budgétaire du soutien public au secteur. De fait, les appels d'offres publics garantissent aujourd'hui un prix de rachat de l'électricité produite par les parcs

éoliens ou solaires fixé à l'avance, de sorte que l'Etat compense les producteurs quand ils vendent leur électricité sur les marchés à un prix inférieur. En sens inverse, l'Etat est indemnisé quand les prix de marché dépassent le prix garanti au producteur.

« Dans le mécanisme de soutien actuel, on a la certitude de payer, si c'est un fonds de garantie, l'Etat réglera une prime de risque. Cela ne sera plus le même ordre de grandeur », explique une source au ministère de l'Economie.

Par ailleurs, alors que les pouvoirs publics peinent à tenir leurs objectifs de déploiement des énergies renouvelables, ce mécanisme offre la perspective d'accélérer la cadence des mises en chantier.

La France suit ainsi l'exemple de la Norvège et de l'Espagne, qui ont mis en place des fonds de garantie similaires. Toutefois en France, la liste des bénéficiaires d'un tel dispositif ne fait pas consensus. *« Hormis quelques consommateurs spécifiques, il n'est pas certain que les 'PPA' aient besoin d'un soutien public. Les premiers contrats signés ces dernières années montrent que cela peut fonctionner sans »,* estime un spécialiste du marché.

Une liste de bénéficiaires à clarifier

Au ministère de l'Economie, on indique que l'idée de ce fonds a émergé pour viser en priorité les grands consommateurs d'électricité (les électro-intensifs ou hyper électro-intensifs tels que les cimentiers ou les producteurs d'acier) pour qui sécuriser le coût de l'électron est hautement stratégique. *« L'idée consiste à utiliser ce dispositif pour favoriser la compétitivité de l'industrie française. »* Faut-il le réserver à ces acteurs ? *« La discussion est en cours »*, explique-t-on à Bercy.

De leur côté, les développeurs de projets renouvelables plaident pour un dispositif *« le plus ouvert possible »* à tout type d'entreprises. *« Les électro-intensifs sont des acteurs très exposés à la concurrence internationale. Pour assurer la solidité du dispositif, il faut assurer une large dispersion des risques »,* plaide le délégué général du syndicat des énergies renouvelables, Alexandre Roesch.

Le sujet est d'autant plus sensible que dans le cadre de la réforme de la régulation du nucléaire (Arenh), bon nombre d'entreprises pourraient se voir davantage exposées aux prix de l'électricité sur les marchés.

Au sein de la filière des renouvelables, on met aussi en garde : *« Il ne faut pas que ce dispositif se substitue aux appels d'offres de l'Etat car on ne sait pas quelle dynamique il peut réellement engendrer »,* pointe Alexandre Roesch.

Entreprises

Dijon lance son chantier de production d'hydrogène vert

Monique Clémens, Correspondante à Besançon

Doté de 100 millions d'euros, le projet d'écosystème vertueux de Dijon Métropole entre dans sa phase opérationnelle.

Le premier coup de pioche de la première des deux futures stations de production d'hydrogène vert de Dijon (Côte-d'Or) a été donné le 19 mai. La métropole bourguignonne, qui vient de lancer un premier appel d'offres groupé avec Angers et Le Mans pour l'achat de bus et de camions-bennes, concrétise ainsi un projetde 100 millions d'euros afin de convertir l'intégralité de son parc de véhicules lourds à horizon 2030. Soit 44 bennes à ordures et 180 bus alimentés par un hydrogène vert produit localement, à partir du recyclage des déchets issus de la collecte des ordures ménagères de la métropole.

Son four d'incinération alimente déjà un réseau de chaleur, mais aussi une turbine qui permettait jusque-là de vendre de l'électricité à EDF. Le contrat arrivant à échéance, le choix a été fait de l'utiliser afin de fabriquer de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. *« Nous inventons à Dijon un système énergétique territorial au service de la croissance verte inédit en France »,* se félicite le président PS de Dijon Métropole, François Rebsamen.

Dès février 2022, 8 camions-bennes et 25 bus seront alimentés par cette station nord. Une autre, au sud de Dijon, à proximité d'une ferme photovoltaïque de 12 hectares et de la future unité de méthanisation des boues d'épuration de la métropole, sera lancée en 2023 pour accompagner la montée en puissance et le remplacement progressif du matériel.